

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6431>



Calendrier Mutations Inter 2023

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2023 -



Publication date: jeudi 17 novembre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

- Saisie des vœux pour la phase Inter du 16/11 à 12 heures au 7/12 à 12 heures
- Date limite de dépôt des dossiers au titre du handicap auprès du médecin conseil du recteur et envoi des dossiers de confirmation par le rectorat : 7 décembre
- Téléchargement sur iprof des confirmations : 7 décembre
- Date limite de retour au rectorat (DIRH2) des confirmations : 15 décembre (avec les pièces justificatives).
- Affichage des barèmes sur SIAM : du 16 au 30 janvier s'il y a erreur contester avant le 27 janvier auprès du Rectorat et informer le SNES pour obtenir de l'aide.
- Date limite pour les demandes tardives et annulation de demande : 10/02/23 minuit
- Résultats des mutations inter : mercredi 7 mars.
 - Pensez à remonter votre résultat individuel au SNES.
 - Les opérations de mutations ne passe plus devant la CAPN, donc les erreurs corrigées en CAPN grâce au travail des commissaires paritaires ne le seront que s'il y a des recours individuels.
- Du 7 mars au 6 mai : période pour engager un recours gracieux avec l'appui du SNES. Le SNES pourra expertiser votre résultat et vous aider à formuler un recours.